

Réunion plénière du 26 juin 2013

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	28/06/2013	Première rédaction par MC	Membres du secrétariat
Version 2	04/07/2013	Relecture du secrétariat	Membres du bureau
Version 2.1	05/07/2013	Corrections PW + BA	Membres du bureau
Version 3	08/07/2013	Relecture du bureau	Membres du comité
Version 4	09/07/2013	Modification apportée par la DGALN	Intranet-Internet

Présents

110001100	
Présidents	Invités
Laurent Pavard – MAAF – CGAAER	Laurent Coudercy – ONEMA
Comité	Abdelkader Fatihi – ONEMA
Amandine Lafferrairie – Conseil Régional Aquitaine	Benoît David – MEDDE CGDD/DRI/MIG
Gabrielle Fournier – DDT des Alpes de Haute-Provence	Marie-Odile Simonot – DRAAF Bourgogne SRISE
Gilles Guillouet – MEDDE CPII/DO Sud-Ouest – CMSIG	Catherine Rodolphe-Merot – DGALN/DEB
Nicolas Marchand – MEDDE SG/SPSSI	
Christophe Rousson – MAAF SG/SM/SDSI/CERI – DIG	Secrétariat
Michel Faure – DREAL PACA	Bernard Allouche – MEDDE CERTU/GNSI
Francis Merrien – MEDDE CGDD/DRI – Chef de la MIG	Michel Collot – MAAF DGAL
François Salgé – MEDDE DGALN – Chargé de mission	Pierre Werny – MEDDE CERTU/GNSI

Excusés

Likeuses
Pascal Douard – MAAF – CGEDD
Jean-Loup Delaveau – MEDDE CERTU/GNSI
Marc Léobet – MEDDE CGDD/DRI/MIG
Claude Soussan – MEDDE SG/SPSSI remplacé par Nicolas Marchand
Pascal Gérault – DREAL Pays de Loire
Magali Carnino – DGAC/SNIA
Édith Vidal – DRAAF Picardie – Directrice

Ordre du jour

- 1. Standard soumis à validation : Bruit aérien version 2
- 2. Standards à l'étude
 - Sentier du littoral
 - Véloroutes et voies vertes
- 3. Projet Géo-IDE : devenir des fiches GéoREPERTOIRE
- 4. Thésaurus COVADIS: adaptation au domaine de l'eau proposée par l'ONEMA

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail Géoinformations

http://geoinformations.metier.i2/covadis-du-26-juin-2013-a2512.html

Relevé de décisions

1 Approbation du relevé de décision du 26 mars 2013

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance moyennant une correction mineure apportée au paragraphe 3. Laurent Pavard annonce que Pascal Douard, excusé, prend la succession de Jean Bruneau à la co-présidence de la COVADIS.

La COVADIS accueille Mme Gabrielle Fournier, directrice départementale des Alpes-de-Haute-Provence et Mme Amandine Lafferrairie, chargée de mission géomatique au conseil régional Aquitaine, en remplacement respectivement de messieurs Olivier Morzelle et Joël Tignon. Pierre Werny quitte le secrétariat de la COVADIS au 1^{er} juillet et sera remplacé au 1^{er} octobre. Il est remercié pour son travail conséquent et de qualité qui a contribué à donner à la COVADIS sa notoriété.

2 Standard soumis à validation : Bruit aérien version 2

Sur la base du standard existant et datant de 2010, Pierre Werny dresse les évolutions apportées par cette nouvelle version, dont le rapporteur était Madame CARNINO de la DGAC.

Le standard qui dans sa version 1 ne concernait que les plans d'exposition au bruit (PEB) et les plans de gène sonore (PGS) traite désormais des cartes stratégiques de bruit (CSB), concept concernant le bruit des aérodromes et des autres moyens de transport (rail, routes). Pour des raisons d'évolutions réglementaires en cours, il n'a pas été possible d'élargir le périmètre du standard au bruit des infrastructures de transport terrestre.

Il n'y aura pas d'appel à commentaire dans la mesure où ces données sont exclusivement élaborées par la DGAC à l'aide de modèles de calcul complexes puis transmises aux services déconcentrés.

Le document est adopté après une discussion sur la multi-exposition aux différents types de bruit et sur le format des fichiers livrés par la DGAC (les données sont livrées par aérodrome)

Décision n° COVADIS 201306 01

La COVADIS valide le standard « Bruit aérien » dans sa version 2.0

3 Standards à l'étude

a) Sentier du littoral

Catherine Rodolphe-Merot (DGALN/DEB) présente les attendus du standard.

Elle précise que l'on doit parler du sentier du littoral, même s'il s'agit d'une somme de tronçons de statuts juridiques divers (servitude longitudinale, servitudes transversale, passages sur du foncier public...) et que l'État a une obligation légale d'accessibilité au rivage de la mer qui se traduit par la mise en oeuvre de ce sentier avec un partenariat de plus en plus important avec les collectivités. (Par convention les collectivités participent à la réalisation et à l'entretien du sentier).

Le CETE Normandie Centre intègre depuis 2005 les données transmises par les DDTM au sein de la plate-forme Géolittoral. Les données recueillies actuellement sont hétérogènes en format et en qualité ; le standard COVADIS vise à harmoniser ces échanges et favoriser la circulation des informations entre administration centrale, DDTM, collectivités gestionnaires et usagers. Le standard sera annexé à un guide dont la publication est programmée fin 2013.

Les problèmes à traiter sont :

- rendre les données existantes homogènes et conformes au standard,
- introduire de nouvelles informations : les équipements touristiques, les points d'accès, les points d'intérêt, les types d'utilisation de certains tronçons (piéton, cycliste...) selon une nomenclature qui reste à produire durant l'été.

Après la validation du standard, le CETE Normandie Centre, rapporteur sur ce sujet, produira une version 0 de la base de données qui sera transmise aux services déconcentrés afin qu'ils complètent

ou corrigent les informations. Ce processus, tout en permettant une meilleure appropriation du standard par les services, facilitera la prise en compte des corrections.

P. Werny précise que le modèle de données retenu est un réseau topologique (avec tronçons et nœuds) ce qui peut nécessiter l'utilisation d'un outil SIG plus performant que MAPINFO.

Les informations retenues dans le standard permettent de décrire les tronçons du sentier mais également des éléments annexes tels que la signalétique, le mobilier ou d'autres points d'intérêts qui sont importants pour les partenaires concernés (collectivités, comités départementaux et régionaux de tourisme,...)

C.Rousson note que ces données concernent beaucoup d'acteurs, et propose d'utiliser l'ontologie d'OpenStreetMap qui est devenue un standard de fait de l'open data géographique aujourd'hui, ce qui permettrait aussi de garantir des remontées faciles d'informations.

Il reste à

- affiner le modèle de données ;
- fixer la typologie des points d'intérêt et à la soumettre aux DDTM et aux collectivités ;
- produire une version v0 de la base de données à partir des informations dont dispose à ce jour la DGALN.

Il est proposé de faire un point d'avancement lors de la prochaine plénière (18/09) puis d'organiser un appel à commentaires à l'automne.

Amandine Lafferrairie souligne l'importance pour les collectivités de se rapprocher des IDG régionales qui pourront se faire l'écho de ces productions et jouer un rôle dans la gestion des données.

b) Véloroutes et voies vertes

La Covadis a été saisie de la demande par la mission nationale des vélo-routes et voies vertes (MN3V) et par l'observatoire national des vélo-routes et voies vertes (ON3V), gestionnaire de la base de données « vélo-routes et voies vertes ».

A la différence du standard précédent, l'État ne s'engage pas à ouvrir ces voies mais il se charge d'en établir le schéma national, la réalisation et l'entretien des voies étant de la responsabilité des collectivités.

Le modèle de données actuel est inadapté et doit être repensé. Il doit être topologique (pour permettre des calculs d'itinéraires à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays européens) et répondre aux besoins des divers acteurs au regard de leurs fonctions (entretien, balisage...).

Laurent Pavard fait remarquer que des « options vélo » sont également disponibles dans Google Maps, ainsi que sur le site de Michelin. P. Werny précise que Google n'est pas toujours intéressé à diffuser toutes les voies, et que dans le cas d'une diffusion partielle ou par un autre site, on peut perdre la main sur le cycle de vie de l'information.

C Rousson fait remarquer que l'ON3V devra monter en compétences pour piloter la BD nationale, qui sera utilisée par d'autres partenaires à des fins variées, et que l'alimentation de la base sera compliquée. Il y aura là aussi intérêt à se rapprocher des plate-formes régionales, du fait de l'implication des collectivités.

Du fait du départ de P Werny au 01/07, et de son remplacement seulement au 01/10, il y aura une réelle difficulté à gérer dans la continuité ce projet.

4 Projet Géo-IDE : devenir des fiches GéoREPERTOIRE

Le projet GéoIDE va nécessiter la reprise du patrimoine de fiches de métadonnées validées par la Commission Nationale de Validation (C.N.V.) entre 2004 et 2008 et actuellement utilisées au sein du GéoREPERTOIRE.

P. Werny rappelle que le GéoREPERTOIRE était un outil de catalogage et d'administration de données géographiques **interne** au ministère de l'Agriculture créé en 2004, époque à laquelle on ne

se préoccupait ni d'INSPIRE ni d'ISO.

L'intégration des 350 fiches de métadonnées « CNV » dans GeoIDE va les rendre publiques, ce qui pose trois difficultés :

- une difficulté d'ordre technique : certaines fiches sont mal ou insuffisamment renseignées
- une difficulté liée à leur pertinence : certaines fiches se rapportent à des référentiels, tandis que d'autres n'ont jamais été utilisées.
- une difficulté de contenu : la plupart des fiches sont devenues obsolètes, notamment sur les restrictions d'usage des données qui ont beaucoup évolué du fait d'INSPIRE.

Une centaine de fiches ont fait l'objet de propositions de corrections sur les deux premiers points. P. Werny soumet ces propositions à l'approbation du comité (voir document en annexe).

Dans la mesure où il n'est pas possible pour la COVADIS de réétudier toutes les fiches d'ici la mise en production de GéoIDE, il est nécessaire d'en faire une correction a minima, leur restandardisation par la COVADIS devant être inscrite au programme de travail de la commision au moins pour les données les plus utilisées (C. Rousson)

La méthode proposée est la suivante :

- désigner des agents référents en DRAAF, DDT et DAC, chargés de relire et corriger les fiches avant la fin de l'année ;
- M. Collot est chargé d'analyser les fiches des thèmes « paysage », « environnement », et « alimentation » et de les affecter aux groupes de travail constitués ;
- les 100 fiches du domaine de l'eau seront transmises à l'ONEMA pour examen et correction ; C. Rousson indique qu'il sera possible de travailler directement sur le GéoREPERTOIRE, qui garde la traçabilité de toutes les modifications faites.

Décision n° COVADIS 201306 02

La COVADIS valide les propositions du secrétariat (fiches à corriger et méthode de travail).

5 Thésaurus COVADIS: adaptation au domaine de l'eau (ONEMA)

Laurent Coudercy (ONEMA) présente les apports de sa structure, qui doivent compléter le thésaurus déjà réalisé par Benoit David de la MIG. L'enjeu est d'associer les 170 concepts du « domaine de l' eau » avec les thèmes INSPIRE, pour que les services sachent affecter leurs données sans erreur.

Une discussion s'installe autour d'exemples, d'où il ressort que :

- un concept ne peut être associé qu'à un seul thème INSPIRE ;
- la vision INSPIRE basée sur l'apport anthropique (objets créés par l'homme) est très différente de celle de l'ONEMA qui s'intéresse aux objets réels constituant des obstacles à l'écoulement. La correspondance entre objets du Sandre et thèmes INSPIRE n'est pas facile;
- le thème III.11 (zones réglementées) apparaît comme un fourre-tout, mais que le fait d'affecter un objet ailleurs ferait disparaître cette dimension de ce type de zones ;
- le choix « hors INSPIRE » doit être utilisé.

L'ONEMA poursuivra son travail en s'appuyant sur F.Salgé et M.Léobet, et proposera une classification à intégrer au thésaurus COVADIS après approbation de la CCIG.

Prochaine réunion plénière le **18 septembre 2013** de 10h00 à 13h00